



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 11 janvier 2023

Fonds de développement de la vie associative 2 : ouverture des candidatures sur la plateforme « Compte asso »

Dans le cadre de l'ouverture des candidatures au titre du fonds pour le développement de la vie associative 2, le dépôt des dossiers se réalise sur la plateforme dématérialisée « le Compte asso » jusqu'au 27 février 2023 : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) est destiné à soutenir les associations par la formation des bénévoles. Il est géré par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, chargé de la vie associative.

En 2018, le FDVA a été renforcé dans son rôle de soutien au développement de la vie associative. En complément du volet "formation des bénévoles" (FDVA 1), le FDVA 2 comporte deux volets :

- le soutien au fonctionnement des associations
- le soutien aux projets innovants

S'agissant du soutien au fonctionnement, le soutien est privilégié aux petites associations (employant deux salariés au plus) portant des actions dans la durée favorisant l'accès aux territoires ou l'accès à des publics éloignés. À ce titre, les actions portant sur l'organisation uniquement ponctuelle d'évènement ne sont pas éligibles.

Le montant des subventions attribuées sera compris entre 1 000 euros et 2 000 euros.

S'agissant du soutien aux projets innovants, il doit s'agir d'un nouveau projet porté par l'association, qui devra apporter des services qui répondent et couvrent les besoins de la population du territoire ciblé, mal ou peu satisfaits. Le public cible ne pourra se restreindre aux seuls adhérents ou licenciés de l'association.

Le montant des subventions attribuées sera compris entre 1 000 euros et 5 000 euros.

Le dépôt des dossiers est possible jusqu'au 27 février 2023 sur la plateforme dématérialisée « le Compte asso ».

Pour plus de renseignements, vous pouvez adresser au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports à l'adresse : fdva-jura@ac-besancon.fr.

L'ensemble des informations peut être retrouvé sur le site des services de l'Etat :

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse-engagement-sports-et-vie-associative/Vie-associative/Fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative>

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX